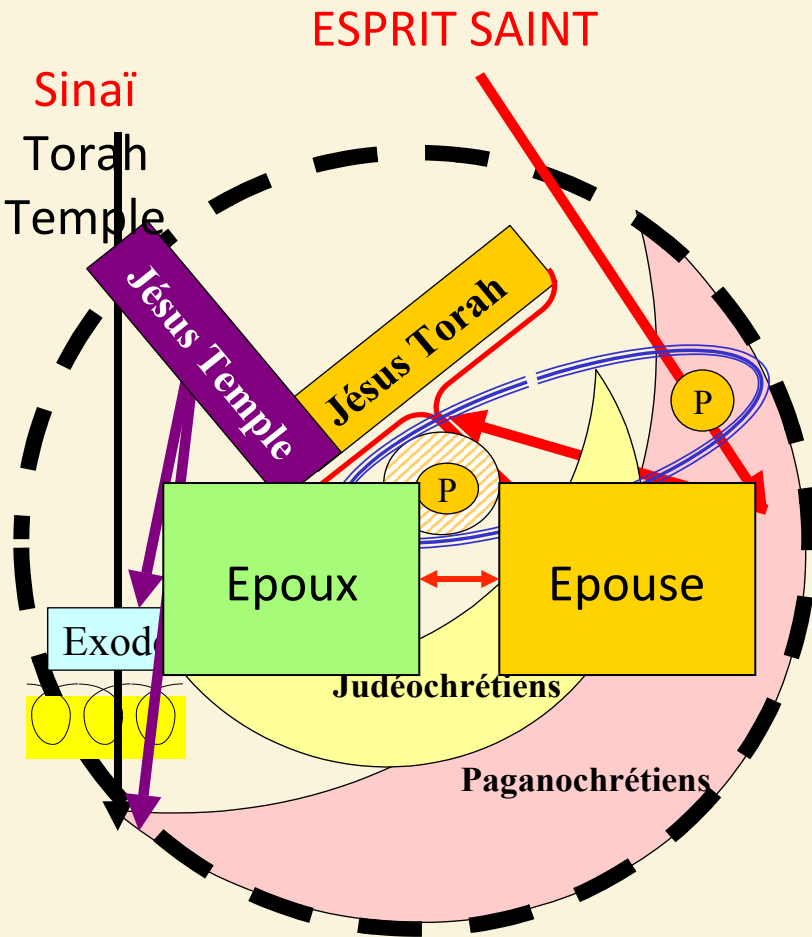


Le mariage chrétien

1 Co 7,1-16

Le mariage chrétien 1 Co 7



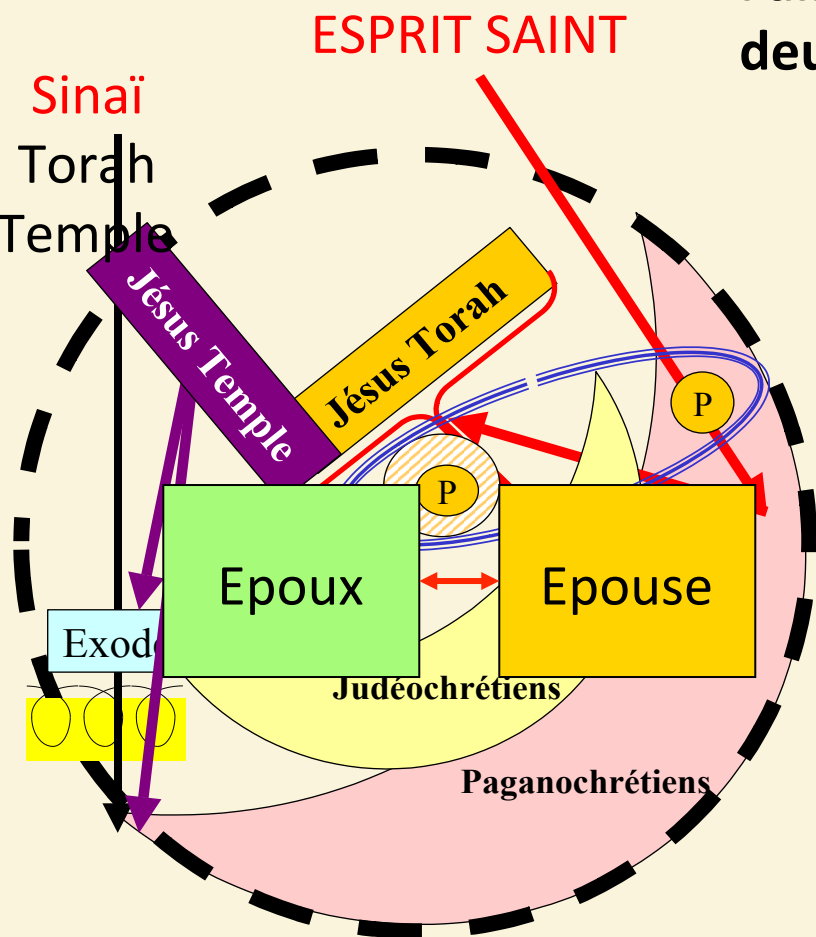
1 « Au sujet de ce que vous m'avez écrit :
Il est bon pour l'homme de ne pas toucher la femme ! 2 Mais à cause du danger de « prostitution sacrée », que chacun ait sa propre femme et chacune son propre mari ».

3 A la femme que l'homme rende son devoir mais de même, la femme à l'homme.

4 La femme n'a pas bar sur propre « corps » (Réseau de sanctification) mais le mari ; mais de même le mari n'a pas bar sur son propre « corps » (Réseau de sanctification) mais la femme.

On notera que pour la 1^o fois dans l'antiquité homme et femme sont mis sur un pied d'égalité

Faire Temple à deux



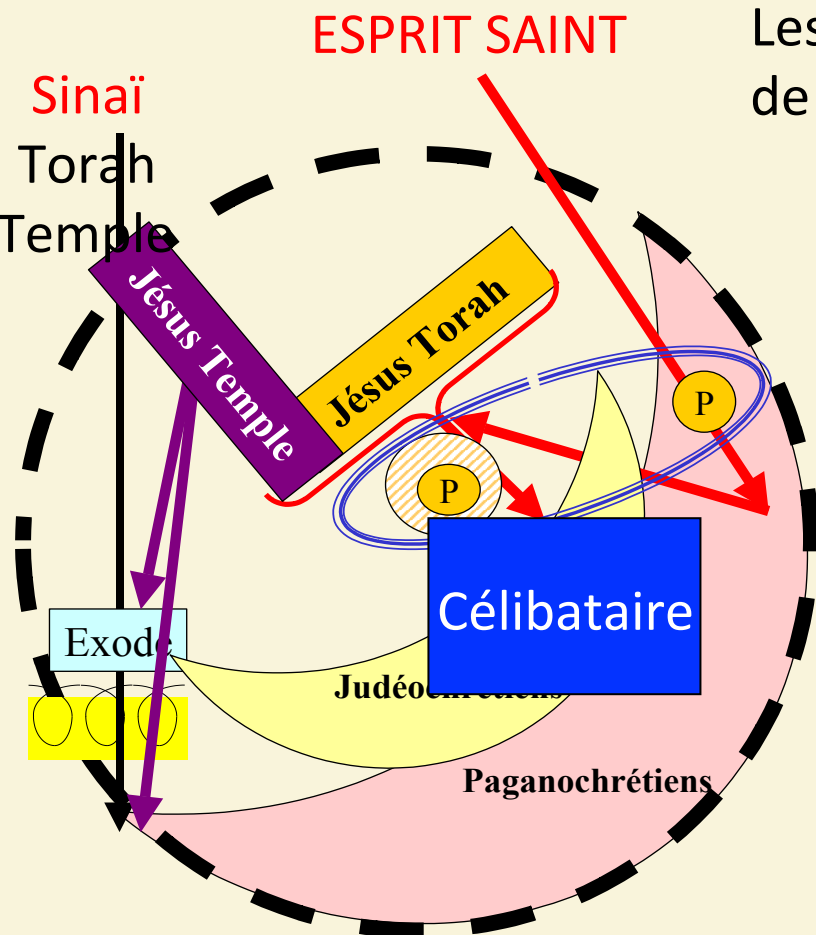
5 Ne vous séparez pas l'un de l'autre sinon en accord, pour un temps afin de vous adonner à la prière et de nouveau soyez comme avant de peur que Satan ne vous éprouve par votre non maîtrise de vous-même.

6 Cela je le dis comme allant de soi entre nous (2 Co 8,8-10), et non comme un ordre. **Suggnômè** est un accord entre personnes. Cela va de la « convention » à la « concession ». Si Paul n'a pas besoin d'en faire un ordre, c'est que cela va de soi. Ce n'est pas une « concession ».

Célibataires et veufs

7 Je voudrais néanmoins que tous soient comme moi-même. Mais chacun a de Dieu sa propre grâce (*charisma*), L'un ainsi/outôs, l'autre ainsi/outôs (de même).

Les deux états, du point de vue de la plénitude de la grâce reçue, sont identiques



8 Et je dis aux non mariés et aux veuves il leur est bon de rester aussi comme moi
9 Mais s'ils ne se maîtrisent pas Qu'ils se marient. Mieux vaut se marier que de brûler.

Pour les mariés, l'Évangile du Seigneur

10 Par contre, aux gens mariés, j'évangélise, non pas moi mais le Seigneur, que la **femme** ne se sépare pas du **mari**.

Mariage selon le Seigneur

L'explication est donnée en

Mt 19,1-9 : Des pharisiens s'approchèrent de lui le mettant à l'épreuve et disant : s'il est permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif.

Dans le talmud, une soupe mal cuite y suffit pour le mari. Une interdiction d'aller voir sa mère ou d'aller au thermes y suffit pour l'épouse.

Répondant, il dit: n'avez-vous pas lu que le créateur au **commencement** les fit mâle et femelle et qu'il a dit à cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils seront les deux en une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux mais une seule chair. Donc, **ce que Dieu a uni** que l'homme ne le sépare pas. Ils lui dirent : pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner un acte de divorce et de répudier ? Il leur dit : parce que Moïse à cause de la dureté de votre cœur vous a permis de répudier vos femmes. Mais au **commencement** il n'en fut pas ainsi. Et je vous dis que qui répudierait sa femme, pas pour prostitution (sacrée), et en épouserait une autre, commet un adultère

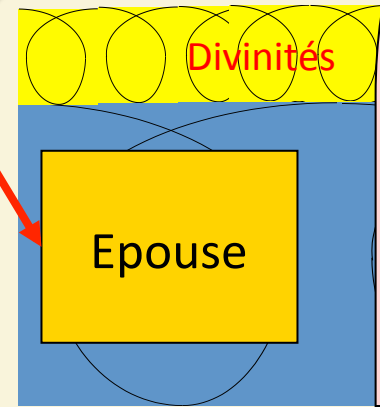
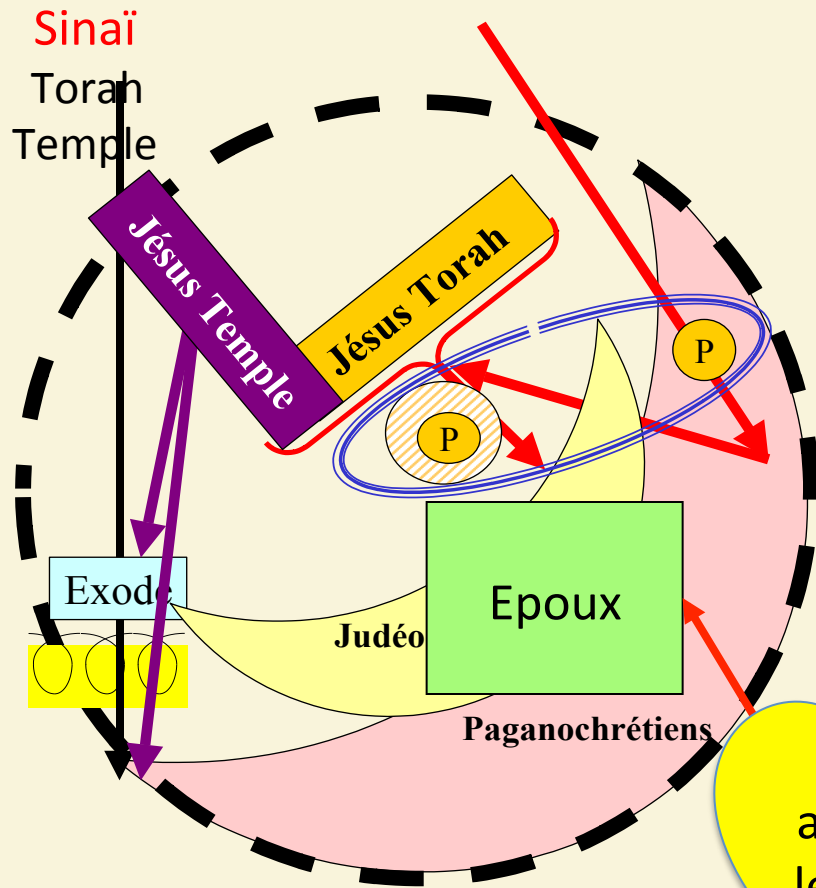
11 Et si elle s'est séparée, qu'elle reste non mariée ou avec le mari qu'elle se réconcilie. Et que le **mari** n'abandonne pas la **femme**.

ESPRIT SAINT

Pour les autres, l'Évangile de Paul

12 Aux autres, je dis, moi,
non pas le Seigneur :

La question posée à Paul devait être la suivante : L'idéal chrétien qu'il tient de l'Évangile suppose que les deux époux fassent partie du « corps du Christ ». Mais dans une petite communauté comment éviter la consanguinité? Ne peut-on épouser un païen? Paul va devoir tirer toutes les conséquences de la foi.



« Corps »
Idolâtrique
Prostitution sacrée
ou
« corps »
de chair

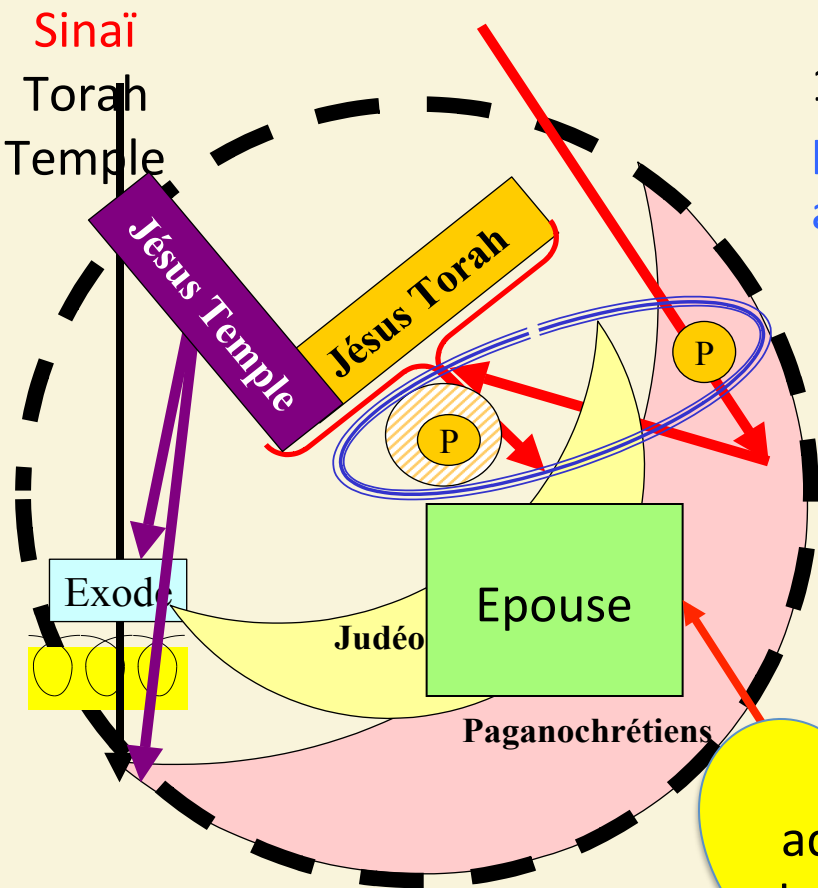
Si un frère a une femme incroyante,
et celle-ci consent à habiter avec lui
(ce qui signifie alors :
accueillir ses divinités familiales)
qu'il ne l'abandonne pas

ESPRIT SAINT

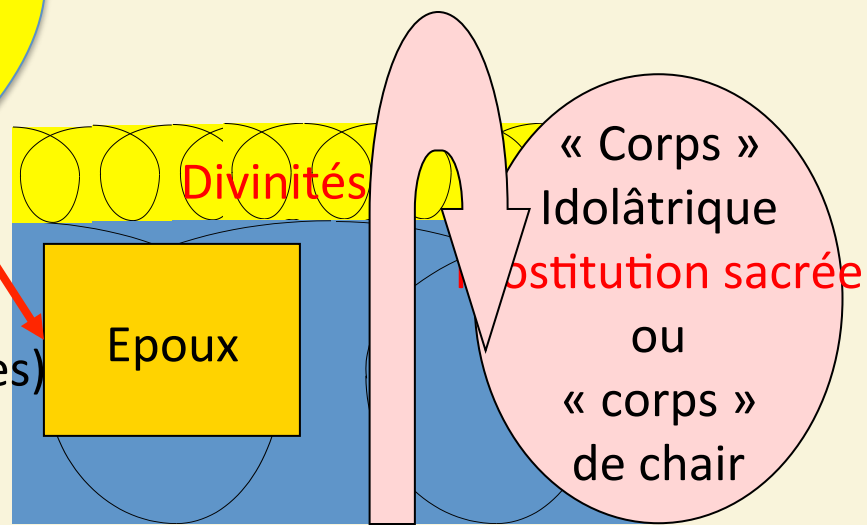
Pour les autres, l'Évangile de Paul

14 En effet le mari non croyant a été sanctifié par sa femme et la femme non croyante a été sanctifiée par le frère

On est dans le même cas de figure qu'en 1 Co 10,4 où Paul dit que lorsque Moïse suivait le rocher dans le désert, c'était déjà le Christ.



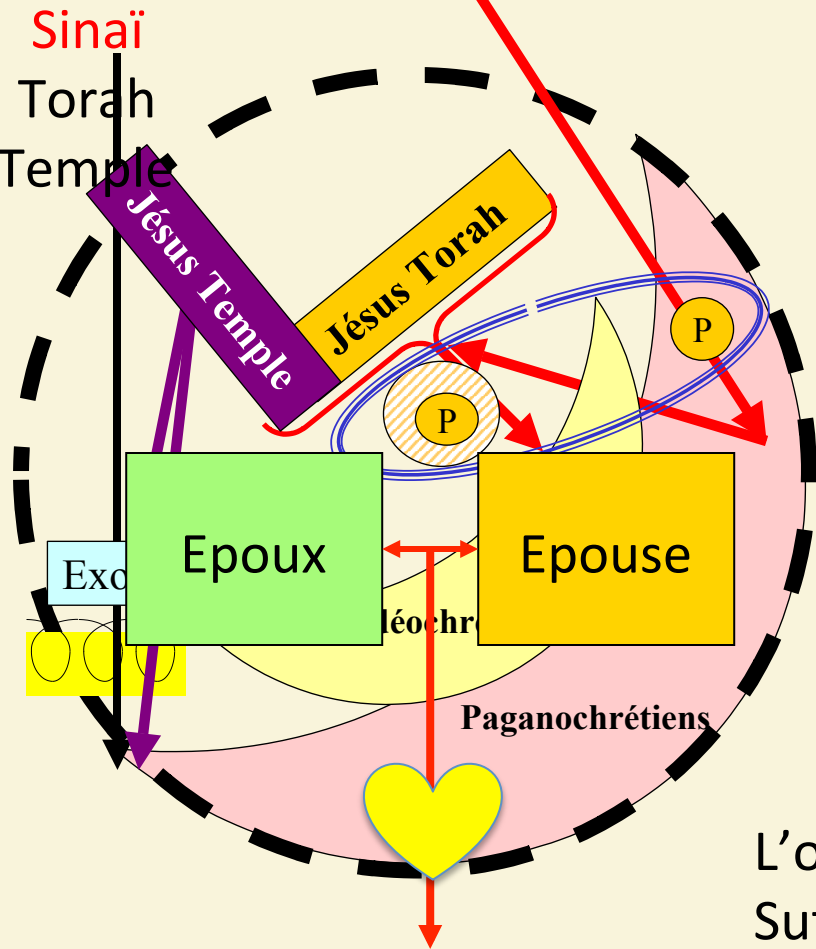
13 Et la femme, si elle a un mari incroyant et celui-ci consent à habiter avec elle (ce qui signifie alors accueillir ses dieux lares) qu'elle n'abandonne pas le mari



Les enfants des époux chrétiens

Sinon vos enfants (d'époux croyants) seraient impurs alors qu'ils sont saints

Les enfants sont sanctifiés par la foi de leurs parents auxquels ils sont ouverts inconditionnellement, comme Moïse suivait le Christ en suivant le rocher dans le désert (1 Co 10,4)

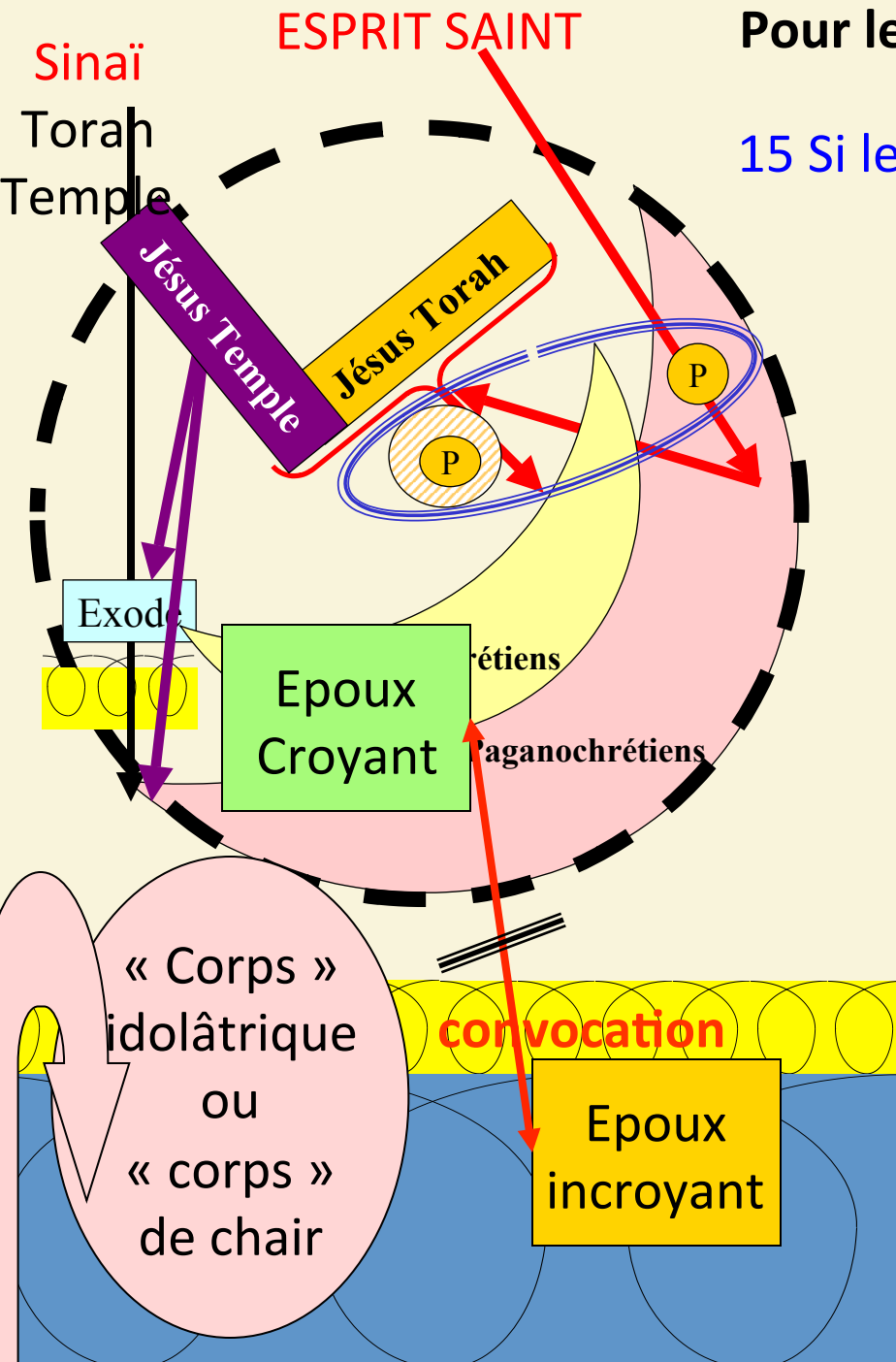


Enfants sanctifiés
sans baptême
par la foi des parents

L'ouverture de l'enfant à la foi de ses parents Suffisait alors à faire de lui un chrétien, sans qu'il soit baptisé.

C'est un peu plus tard que les parents ont baptisé les petits enfants

Sans doute à la pensée que le Christ avait plus à leur donner que leur propre foi.



Pour les autres, l'Évangile de Paul

15 Si le non croyant se sépare, qu'il se sépare

Le frère ou la sœur ne sont pas liés
 (mariés Gr.)
 (lié/délié = pécheur/non pécheur Hbr.)
 en de tels cas

Dieu vous a appelés pour la paix

16 Et que sais-tu femme si tu sauveras
 le mari ?

Ou sais tu homme si tu sauveras
 la femme ?

Ignace d' Antioche (110)

Fuis les métiers déshonnêtes, ou plutôt fais une homélie contre eux. Dis à mes sœurs d'aimer le Seigneur et de se contenter de leurs maris de chair et d'esprit. De même recommande à mes frères « d'aimer leurs femmes comme le Seigneur a aimé l'Eglise »(Eph 5,25-29). Si quelqu'un peut demeurer dans la chasteté en l'honneur de la chair du Seigneur, qu'il demeure dans l'humilité. S'il se glorifie il est perdu et s'il se fait connaître à d'autres qu'à l'évêque, il est corrompu. Il convient aussi aux hommes et aux femmes qui se marient de contracter leur union avec l'avis de l'évêque afin que leur mariage se fasse selon le Seigneur et non selon la passion. Que tout se fasse pour l'amour de Dieu.

Tertullien (Afrique 200)

Unde sufficimus ad enarrandam felicitatem ejus matrimonii quod Ecclesia conciliat et confirmat oblatio et obsignat benedictio, angeli renuntiant, pater rato habet ? Nam nec in terris sine consensu patrum rite et jure nubunt.

Où trouver la force de décrire de manière satisfaisante le bonheur du mariage que l'Eglise concilie, que confirme l'offrande (eucharistique), que signe (croix) la bénédiction (comme au baptême) ? Les anges le proclament, le Père céleste le ratifie. Ici-bas non plus les enfants ne peuvent se marier selon les formes et selon le droit sans le consentement paternel.